



Caen, le 2 septembre 2021

A l'attention des habitants
de Courseulles-sur-Mer

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans les prochains jours, le Département du Calvados va engager des travaux d'envergure sur les ouvrages mobiles du bassin Joinville situé sur le port départemental de Courseulles-sur-Mer. Cette opération, programmée pour s'étaler sur 8 mois, se décompose en deux phases au cours desquelles de fortes perturbations seront à prévoir pour les automobilistes et les piétons, comme pour les usagers du port.

Cette opération indispensable, compte tenu de la vétusté des ouvrages, vise à sécuriser et moderniser l'ensemble des ouvrages portuaires et à renforcer l'attractivité du port de Courseulles-sur-Mer, au profit des usagers et des citoyens.

A cet égard, le projet consiste à :

- Construire un seuil rabattable en amont de la porte d'écluse agissant comme clapet de sécurité en complément de la porte écluse ;
- Rénover la porte d'écluse;
- Réparer le pont tournant ;
- Rénover les vannes amont du bassin Joinville;
- Adapter et moderniser les installations électriques existantes des 4 ouvrages permettant une commande à distance et une supervision depuis un Poste de Commande Centralisé.

La 1^{ère} phase se déroulera du 6 septembre 2021 au 31 décembre 2021, elle concerne le pont mobile « Pont Golbach » et la création du seuil rabattable.

Pendant cette période, le tablier pont sera déposé sur le quai pour subir les réparations nécessaires à sa remise en service.

Le pont ne sera donc plus accessible ni pour les piétons ni pour les automobilistes. Cependant, ils pourront accéder de part et d'autre par les quais Est et Ouest.

La mise en œuvre d'une passerelle a été envisagée par les services du Département, mais elle s'est avérée techniquement compliquée (des dénivelés trop importants de part et d'autre des berges auraient rendu impossible l'accessibilité des personnes à mobilité réduite) et sa mise en place ne permettait plus aucune navigation professionnelle et privée.

L'installation du seuil rabattable nécessite des travaux préparatoires : dévasage de la zone, mise en place de plots bétons, etc... Les travaux seront en grande partie réalisés par des scaphandriers à partir d'une plateforme flottante.

De ce fait, la navigation privée ne sera possible que le week-end (à partir du vendredi après-midi) et ponctuellement sur demande dûment justifiée (manifestations sportives, ...). Pour les professionnels des aménagements sont en cours de définition.

La remise en service de ces ouvrages est envisagée fin décembre 2021.

La 2^{nde} phase se déroulera du 3 janvier au 1^{er} mai 2022 au plus tard, elle concerne la porte écluse et les vannes.

Cette seconde phase du chantier sera dédiée à la dépose des vantaux de l'écluse (pour la réfection de la protection anticorrosion entre autres), la rénovation de la maçonnerie et à la réparation des 4 vannes du bassin Joinville.

Pendant cette période, le pont sera de nouveau accessible aux piétons. La navigation sera possible tous les jours sauf lors d'interventions ponctuelles sur l'ouvrage (remise en place des vantaux de l'écluse par exemple).

Pour les vannes du bassin Joinville, une circulation alternée sera mise en place afin de garantir la sécurité du personnel intervenant sur l'ouvrage.

Pour début mai au plus tard (sauf aléas de chantier), l'ensemble des ouvrages sera remis en service.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé au fur et mesure de l'avancement de cette opération complexe et indispensable pour la remise en état des ouvrages et comprenons les désagréments potentiellement causés auxquels nous avons palliés dans la mesure du possible avec détermination.

Nous vous prions de d'agrée, Chère Madame, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Monsieur le président du conseil portuaire
de Courseulles-sur-Mer,
Conseiller Départemental
du canton de Courseulles-sur-Mer



Cédric NOUVELOT

Madame le Maire
de Courseulles-sur-Mer



Anne-Marie PHILIPPEAUX